



• GAB ÎdF •
Les Agriculteurs **BIO** d'Île-de-France

Focus eau et Bio

Observatoire Régional de l'AGRICULTURE BIOLOGIQUE en Ile-de-France **2024**

Chiffres clés au 31/12/2023





• GAB ÎdF •

Les Agriculteurs **BIO** d'Île-de-France

Sommaire

1. Méthodologie3
2. L'eau et ses enjeux en Ile-de-France4 - 8
3. Les Zones Prioritaires d'Actions d'Île-de-France9 - 22



Méthodologie

Qu'est-ce que l'Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique en Ile-de-France ?

- Animé par le GAB Ile-de-France (GAB IdF), l'ORAB produit un état des lieux le plus complet possible de la production biologique et des circuits de distribution des producteurs et des productrices de la région. Les premiers chiffres clés sont publiés au premier trimestre, les chiffres complets affinés sont produits à la mi-année.
- Ce document est le fruit d'un traitement minutieux des chiffres globaux fournis par l'Agence Bio, issus des attestations de production végétales et/ou animales des exploitations établies par les organismes certificateurs, des informations récoltées par les agents du GAB IdF dans le cadre de leurs missions d'animation et de conseil auprès des producteurs, des données du dernier recensement Agreste (2020). Les données concernant l'eau (Aires d'Alimentation de Captages, captages prioritaires, etc.) sont fournies par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.



• GAB ÎdF •

Les Agriculteurs BIO d'Île-de-France

2. L'eau et ses enjeux en Île-de-France

1. L'agriculture et l'eau en Île-de-France5
2. La prévention comme solution à la pollution agricole6
3. L'Agriculture Biologique (AB) et l'eau7
4. L'AB et les Aires d'Alimentation de Captages (AAC)8



L'agriculture et l'eau en Ile-de-France

Une situation d'urgence

La France est tenue par la directive-cadre européenne sur l'eau (DCE) de **restituer un bon niveau de qualité des eaux** sur son territoire. Pour le bassin Seine-Normandie, dont fait partie l'Ile-de-France, cela nécessite de réduire les rejets de polluants classiques dont une majorité est d'origine agricole (*SDAGE Seine-Normandie*). En effet, l'état des lieux du bassin montre que **70% des masses d'eau souterraines** se situent dans un état chimique médiocre.

Les différents types d'espaces sur la région Ile-de-France se répartissent ainsi : 50% d'espaces agricoles, 26 % d'espaces boisés, 22,5 % d'espaces urbains et 1,5% de surfaces en eau. Cela démontre bien l'impact potentiel de l'activité agricole dans la réduction des pollutions.

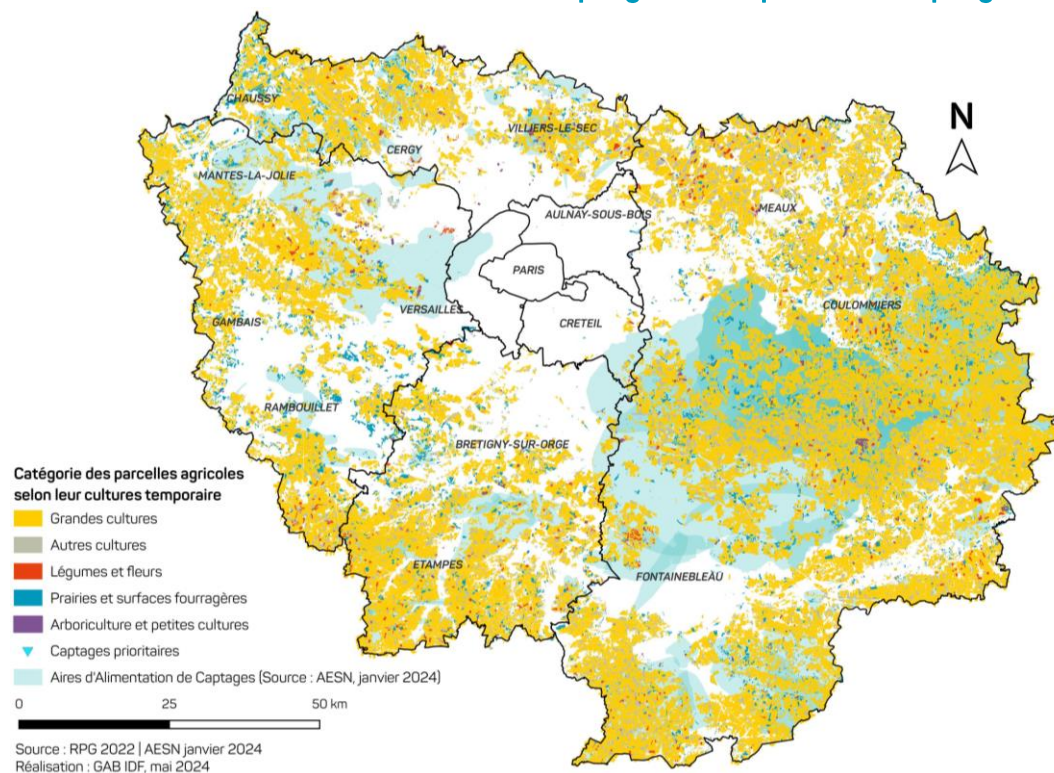
En avril 2018, un plan d'actions sur les produits phytopharmaceutiques a été publié. Un autre en juin 2018, spécifiquement pour la sortie du glyphosate. Ces documents s'inscrivent en complément du plan Ecophyto II de 2016. (*L'eau et les milieux aquatiques en Ile-de-France, janvier 2020, DRIEE*).

Mieux comprendre

Qu'est-ce qu'une Aire d'Alimentation de Captage ?

« C'est l'ensemble des surfaces contribuant à l'alimentation du captage ou, autrement dit, l'ensemble des surfaces où toute goutte d'eau tombée au sol est susceptible de parvenir jusqu'au captage, que ce soit par infiltration ou par ruissellement ». (Source: LEMA, n°2006-1772, article 21).

Carte de répartition en Ile-de-France des parcelles agricoles, des aires d'alimentation de captage et des points de captage





La prévention comme solution à la pollution agricole

Actions mises en œuvre pour améliorer les pratiques agricoles et limiter les risques de pollutions diffuses :

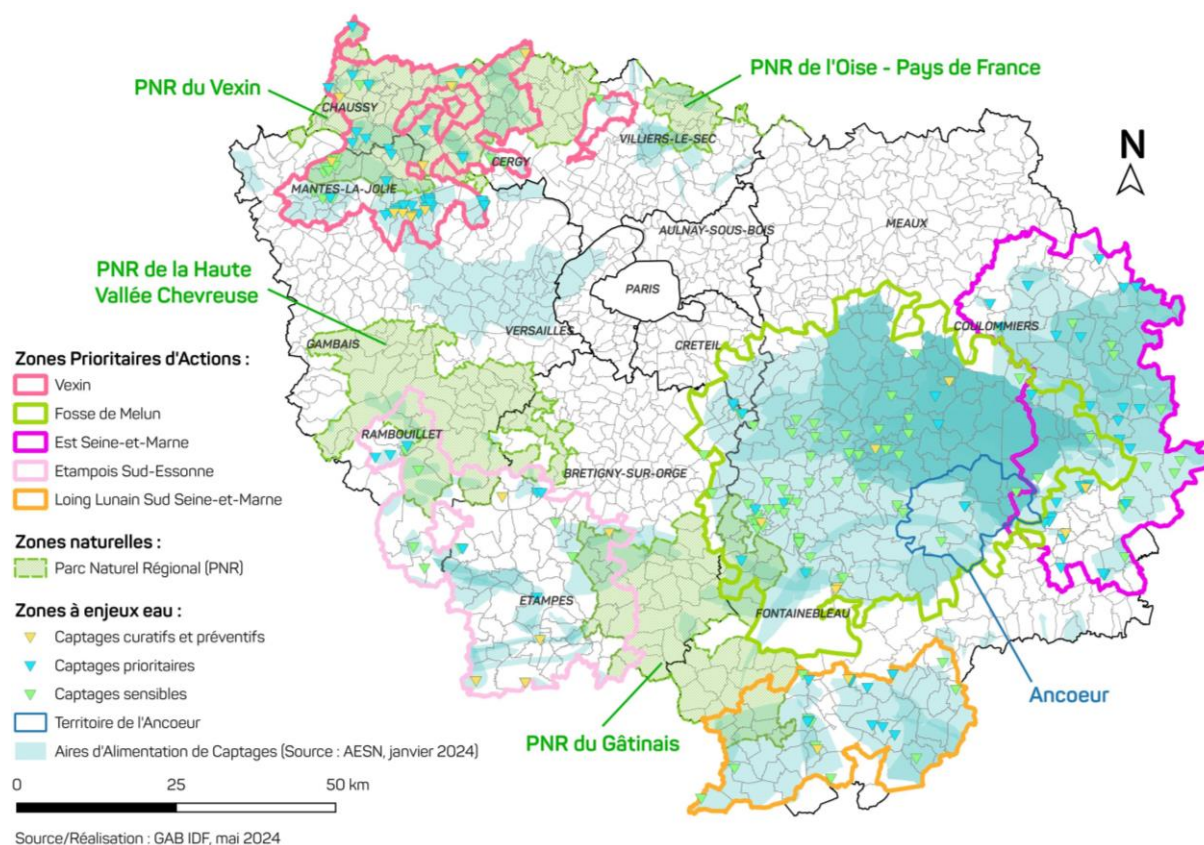
Depuis 2008 : une convention lie le GAB et l'Agence de l'eau Seine-Normandie sur des territoires ciblés pour des actions prioritaires.

Depuis 2019 : une animation territoriale est mise en place sur des Zones Prioritaires d'Actions (ZPA) en partenariat avec les maîtres d'ouvrage d'eau potable et les collectivités (cf. page 13 à 22).

Depuis 2022 : la ZPA du Vexin intègre le territoire de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise dans la nouvelle convention qui lie le GAB et l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

Les acteurs de terrain dont le GAB Ile-de-France, en lien avec les collectivités et les maîtres d'ouvrages eau potable, sensibilisent et accompagnent les agriculteurs conventionnels vers une agriculture biologique plus respectueuse de la ressource. Des aides financières de l'Union Européenne, de l'Etat, des collectivités et de l'Agence de l'Eau viennent soutenir les efforts de conversion et de maintien.

Carte des territoires à enjeu eau où sont menées des actions d'animation du GAB





L'Agriculture Biologique (AB) et l'eau

Mieux comprendre

L'agriculture biologique, parce qu'elle n'utilise ni pesticides ni engrais chimiques de synthèse, est une solution efficace, crédible et économe pour préserver la qualité de l'eau. L'eau qui alimente les nappes a une concentration nitrique moyenne de l'ordre de 30 mg/L en agriculture biologique, quand il n'est pas rare d'enregistrer des teneurs de plus de 100 mg/l sous les rotations courtes de l'agriculture conventionnelle. (Source : CNRS).

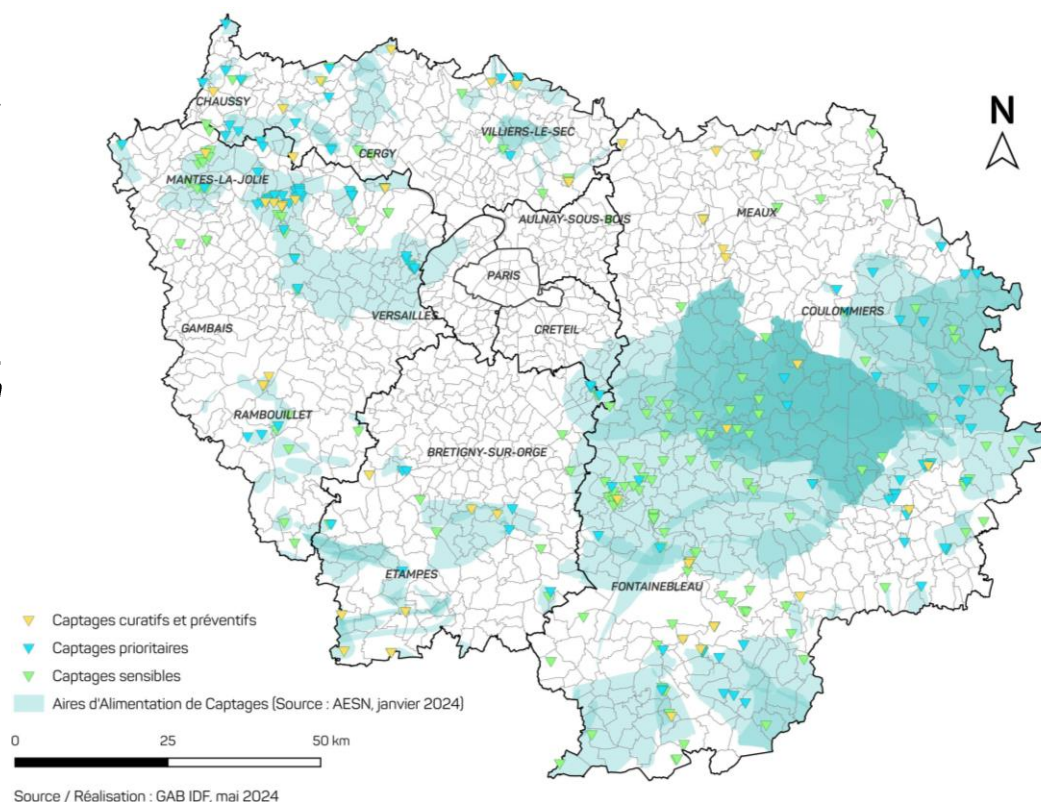
- 45% C'est la diminution de la concentration en nitrates qui serait enregistrée en aval d'un bassin versant si toutes les surfaces étaient converties à l'agriculture biologique. (d'après une simulation faite en Seine-et-Marne par le CNRS/PIREN-Seine - 2014)

Le classement des captages et des AAC

La **délimitation des AAC** se fait par des études hydrogéologiques. Les AAC dites « prioritaires » sont ciblées grâce aux captages prioritaires au titre du Grenelle ou de la Conférence environnementale. Les AAC dites « sensibles », le sont par les captages identifiés sensibles dans le SDAGE et le 11ème programme d'intervention de l'AESN.

Les délimitations des AAC évoluent constamment. Précisons que notre travail d'analyse tout au long de ce focus s'est fait par rapport aux 681 communes situées sur les AAC, dont la dernière mise à jour date de janvier 2024 (Source : Agence de l'Eau Seine Normandie).

Carte des Aires d'Alimentation de Captages et des captages sur la région Ile-de-France





L'AB et les Aires d'Alimentation de Captages (AAC)

Aretenir

Près de **5 fois plus** d'exploitations en AB situées sur les AAC d'Ile-de-France en 11 ans (90 à 438). Cette augmentation considérable s'explique par le développement de l'AB sur les AAC ainsi que par la mise à jour et l'élargissement des AAC dont la dernière date de janvier 2024.

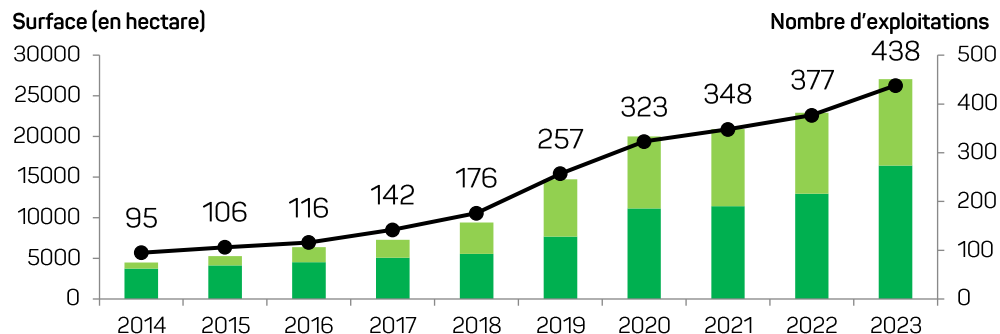
■ Surface en conversion sur les AAC

■ Surface bio sur les AAC

● Nombre d'exploitations engagées en AB sur les AAC

Evolution du nombre d'exploitations et des surfaces sur les AAC

(Source : GAB IdF, 31/12/2023)



	Nombre d'exploitations sur les AAC	Part* des exploitations engagées en AB situées sur des AAC	Surface bio sur les AAC	Part* des surfaces en bio situées sur des AAC	Surface en conversion sur les AAC	Part* des surfaces en conversion situées sur des AAC	Total des Surfaces en AB sur les AAC	Part* des surfaces en AB situées sur des AAC
2013	90	45,9%	3508	47,8%	485	32,8%	3993	45,3%
2014	95	47,5%	3756	47,4%	738	48,3%	4494	47,5%
2015	106	48,0%	4144	49,4%	1140	42,4%	5284	47,7%
2016	116	46,8%	4529	47,6%	1866	50,5%	6395	48,4%
2017	142	48,3%	5075	50,7%	2201	42,6%	7276	48,0%
2018	176	48,5%	5552	51,6%	3867	42,0%	9419	47,2%
2019	257	57,5%	7685	63,2%	7044	59,8%	14729	61,5%
2020	323	57,2%	11145	64,9%	8846	55,5%	19991	60,4%
2021	348	56,4%	11420	64,2%	9508	54,1%	20928	59,2%
2022	377	57%	12951	62,6%	9952	56,5%	22903	59,8%
2023	438	66%	16435	73,3%	10605	64,8%	27040	69,7%

* calculée par rapport au nombre total d'exploitations en AB et aux surfaces bio et en conversion.



• GAB ÎdF •

Les Agriculteurs BIO d'Île-de-France

3. Les Zones Prioritaires d'Actions d'Île-de-France

1. La délimitation générale des Zones Prioritaires d'Actions (ZPA)10 - 11
2. Les nouveaux engagés et poursuites de conversion sur les ZPA12
3. Fosse de Melun - Val de l'Yerres13 - 14
4. Etampois Sud-Essonne15 - 16
5. Est Seine-et-Marne17 - 18
6. Loing Lunain Sud Seine-et-Marne19 - 20
7. Vexin21 - 22

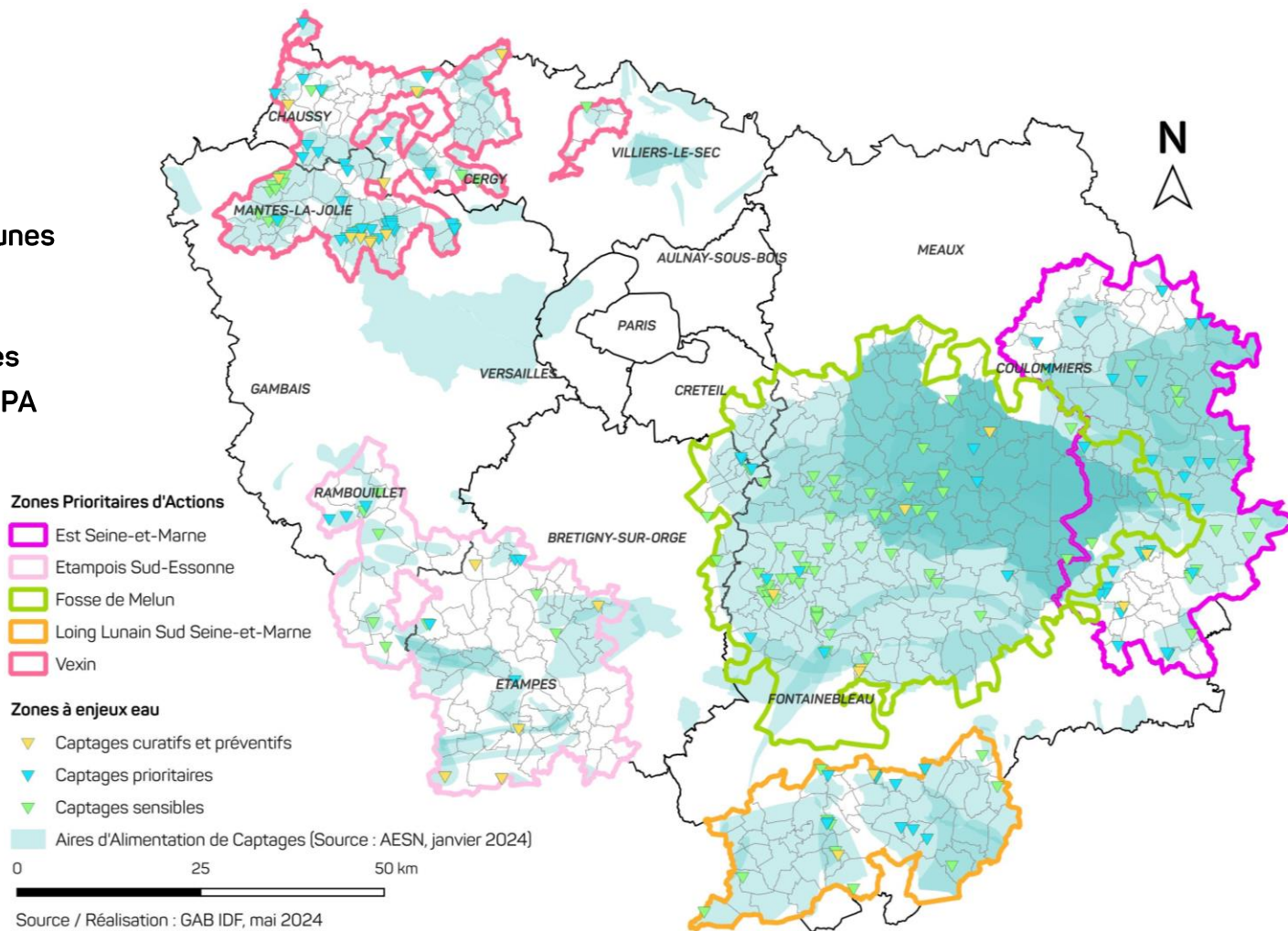


La délimitation générale des Zones Prioritaires d'Actions (ZPA)

5 zones

- **501** communes

- **110** captages prioritaires sur ZPA

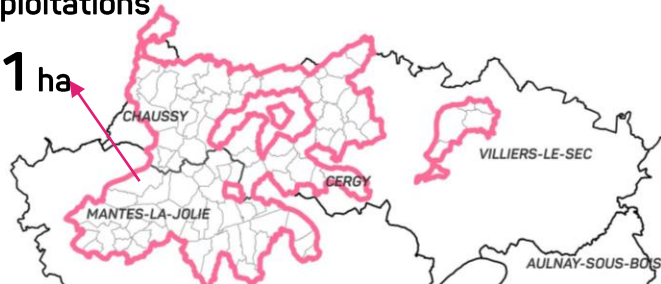




La délimitation générale des Zones Prioritaires d'Actions (ZPA)

 24 exploitations


 1 201 ha



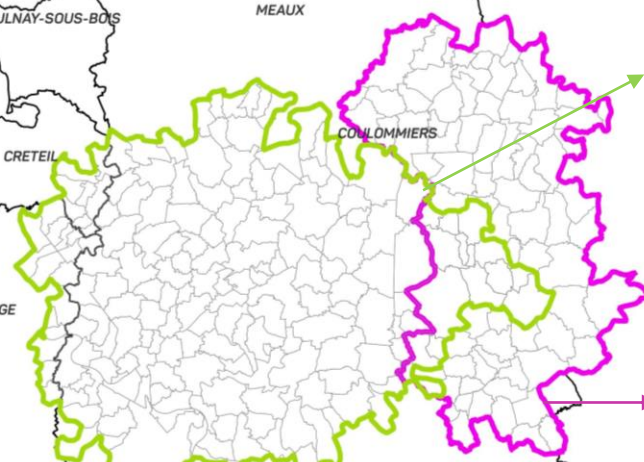
327 exploitations

22 709 ha



 104 exploitations

 5 291 ha

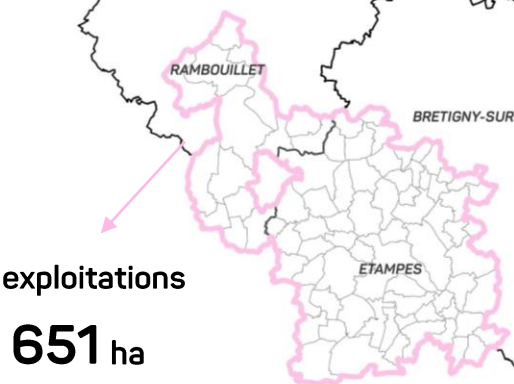


 66 exploitations

 5 053 ha

 90 exploitations

 7 651 ha



 43 exploitations

 3 513 ha



Source / Réalisation : GAB IDF, mai 2024

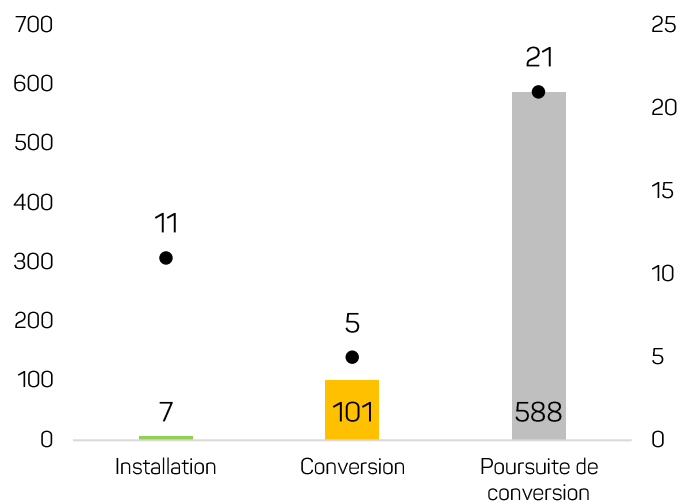


Les nouveaux engagés et poursuites de conversion sur les ZPA

Mieux comprendre

On dresse, pour la 5^{ème} année consécutive, le portrait des nouveaux engagés et des poursuites de conversion sur les Zones Prioritaires d'Actions. La proportion des nouveaux engagés sur ZPA est en augmentation par rapport au total pour les installations et conversions autant en nombre qu'en surfaces. Cette augmentation est d'autant plus marquée en 2023 pour les poursuites de conversion.

Nouveaux engagés et leurs surfaces sur les Zones Prioritaires d'Action (Source : GAB IdF, 31/12/2023)

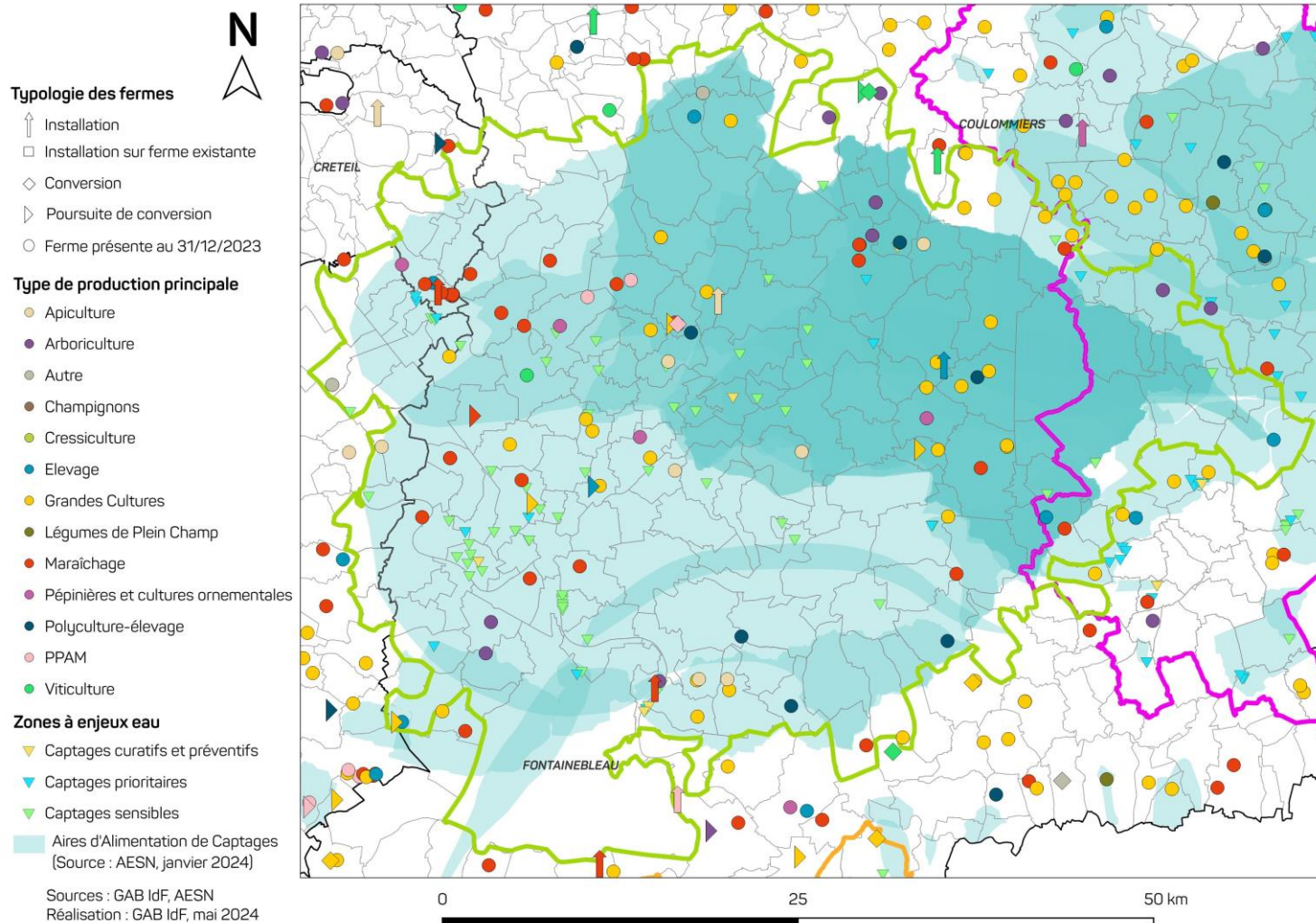


	Installations	Conversions	Poursuites de conversion
Légumes	4	1	6
Grandes cultures	2	3	13
Polyculture-élevage et élevage	1		1
Arboriculture et petits fruits	1	1	1
Apiculture	1		
Pépinières et Cultures Ornementales	1		
Autres	1		
	11 installations sur 7 ha	5 conversions sur 101 ha	21 poursuites de conversion sur 588 ha
Bilan sur ZPA	Part des nouveaux engagés 36,8% **	40%* 77,4% **	52,5%* 39,3% **
	Part des surfaces engagées 24,6% **	21,4%* 80,4% **	65,2%* 60,8% **

Ces parts (*2023 et **2022) sont calculées sur la totalité des nouveaux engagés et des poursuites de conversion sur des ZPA pour rendre compte de la part comprise sur ces territoires d'action.



Fosse de Melun - Val de l'Yerres



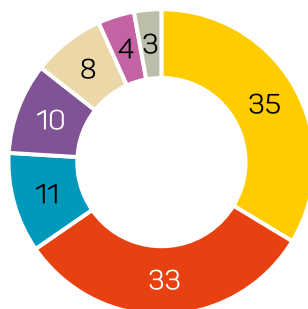


Fosse de Melun - Val de l'Yerres

Exploitations engagées en AB sur la ZPA de la Fosse de Melun - Val de l'Yerres réparties par type de production principale

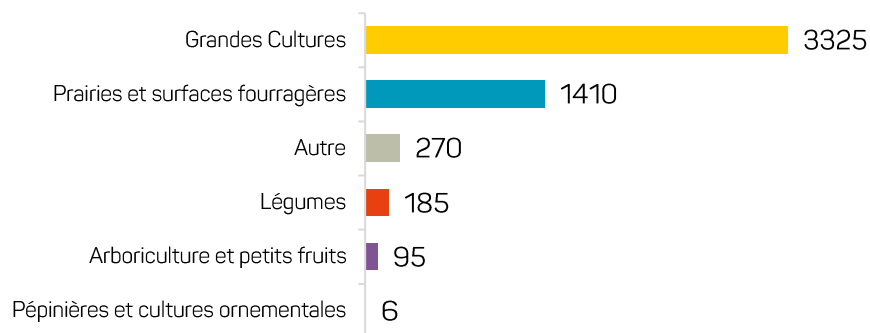
(Source : GAB IdF, 31/12/2023)

- Grandes Cultures
- Légumes
- Polyculture-élevage et élevage
- Arboriculture et petits fruits
- Apiculture
- Pépinières et cultures ornementales
- Autre



Surfaces (ha) engagées en AB sur la ZPA de la Fosse de Melun - Val de l'Yerres réparties par type de production principale

(Source : GAB IdF, 31/12/2023)



1^{ère} Zone Prioritaire d'Actions francilienne en nombre d'exploitations (104) et 2^{ème} en surfaces engagées en AB (5 291 ha).

La Fosse de Melun - Val de l'Yerres comprend...

31,8 % des exploitations engagées sur les ZPA, soit **104 exploitations**.

23,3 % de la SAU engagée sur les ZPA, soit **5 291 ha** (dont 31,2 % en conversion).

5,5 % de la SAU engagée en AB, soit 5 291 ha engagés en AB sur les 96 837 ha engagés en Tous Modes de Production Confondus (Source : Agreste, RA 2020)

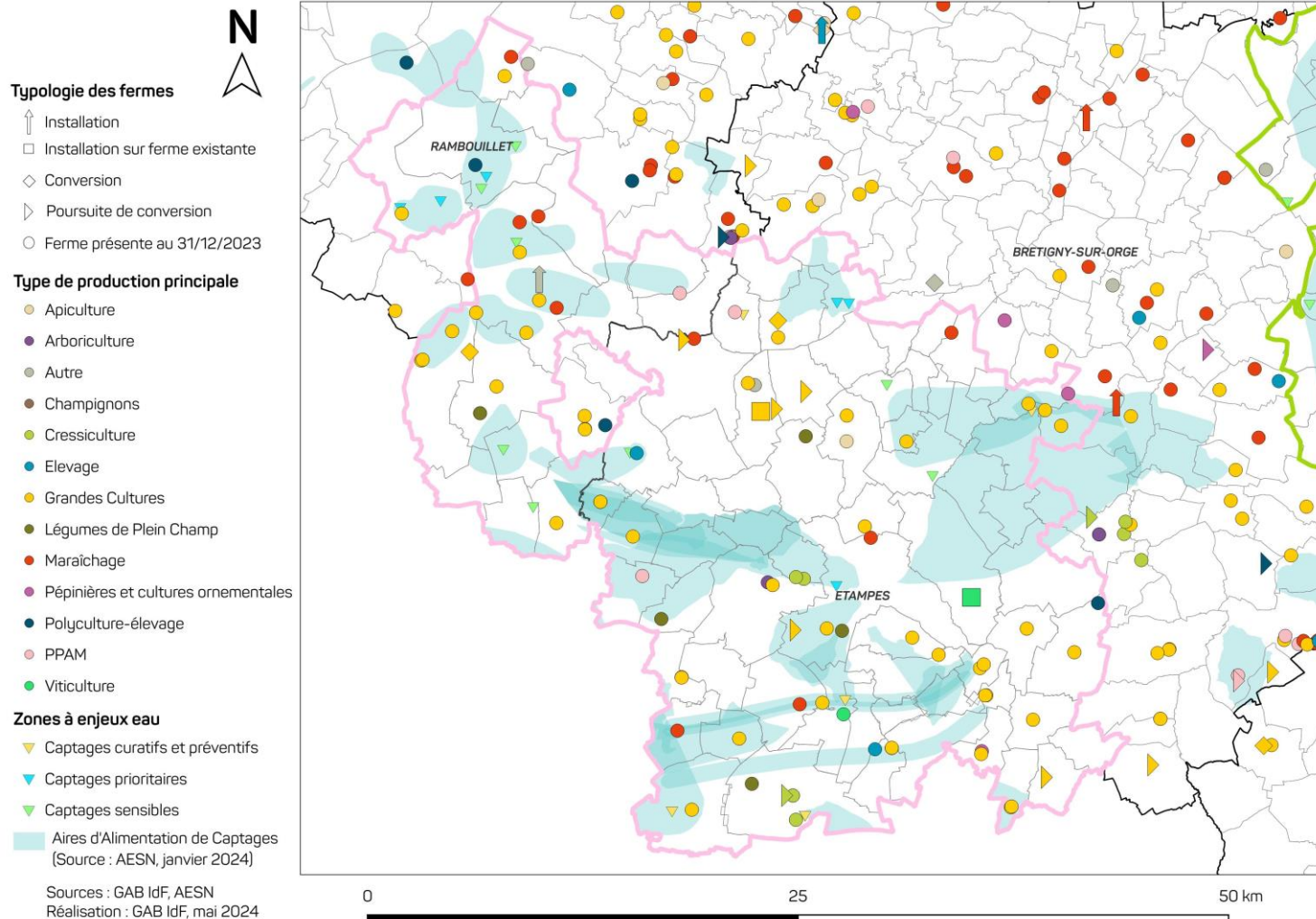
A retenir

La Zone Prioritaire d'Actions de la Fosse de Melun - Val de l'Yerres a accueilli en 2023 :

- 2 conversions
- 5 installations
- 7 poursuites de conversion

Un travail est mené sur la Fosse de Melun en partenariat avec Veolia, Suez et le SEDIF, dans le cadre du programme "Terre et Eau 2025".

Etampois Sud-Essonne



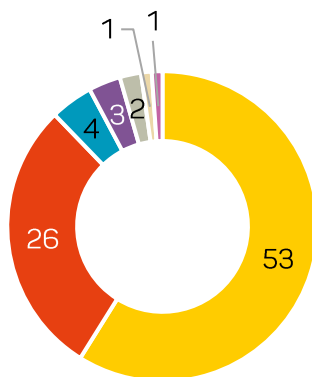


Etampois Sud-Essonne

Exploitations engagées en AB sur la ZPA de l'Etampois Sud-Essonne, réparties par type de production principale

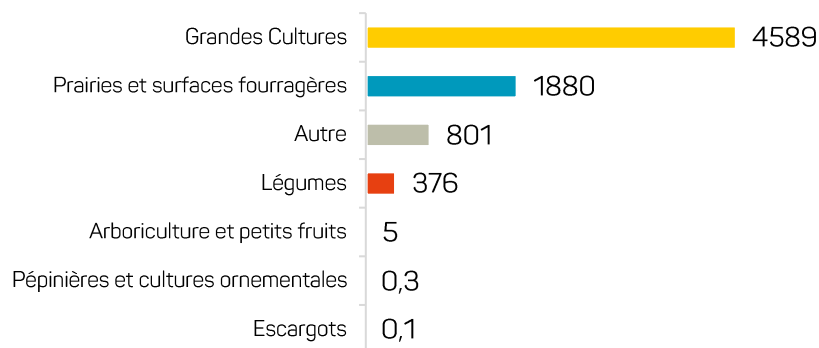
(Source : GAB IdF, 31/12/2023)

- Grandes Cultures
- Légumes
- Polyculture-élevage et élevage
- Arboriculture et petits fruits
- Autre
- Apiculture
- Pépinières et cultures ornementales



Surfaces (ha) engagées en AB sur la ZPA de l'Etampois Sud-Essonne, réparties par type de production principale

(Source : GAB IdF, 31/12/2023)



1^{ère} Zone Prioritaire d'Actions francilienne en surfaces engagées en AB (7 651 ha) et 2^{ème} en nombre d'exploitations (90).

L'Etampois Sud-Essonne comprend...

27,5 % des exploitations engagées sur les ZPA, soit **90 exploitations**.

33,7 % de la SAU engagée sur les ZPA, soit **7 651 ha** (dont 31,7 % en conversion).

11,9 % de la SAU engagée en AB, soit 7 651 ha engagés en AB sur les 64 097 ha engagés en Tous Modes de Production Confondus (Source : Agreste, RA 2020)

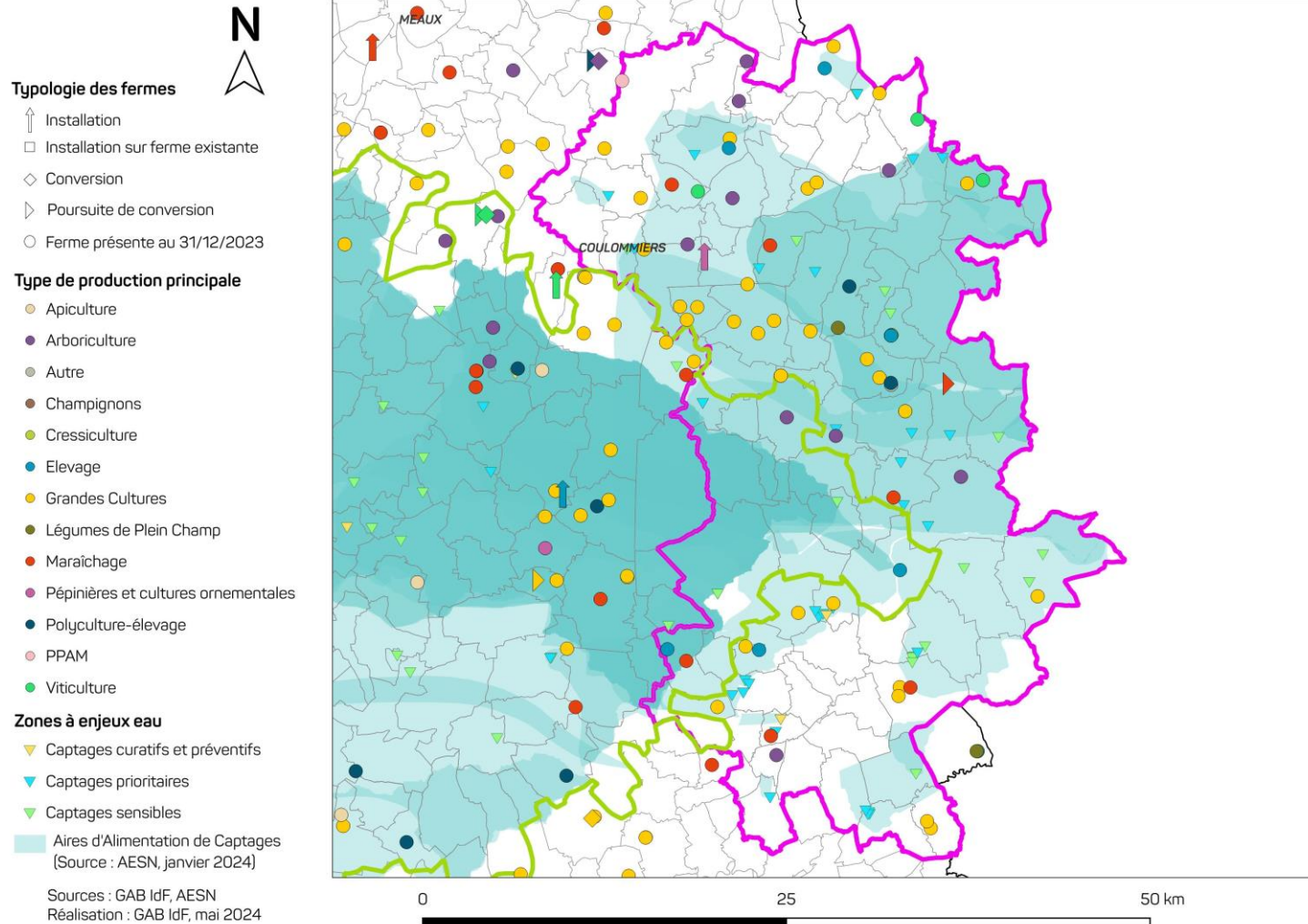
A retenir

La Zone Prioritaire d'Actions de l'Etampois Sud-Essonne a accueilli en 2023 :

- 2 conversions
- 3 installations
- 7 poursuites de conversion

Un travail est mené en partenariat avec le SIARJA (Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Rivière Juine et de ses Affluents), la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne et les Parcs Naturels Régionaux de la Haute Vallée de Chevreuse et du Gâtinais français.

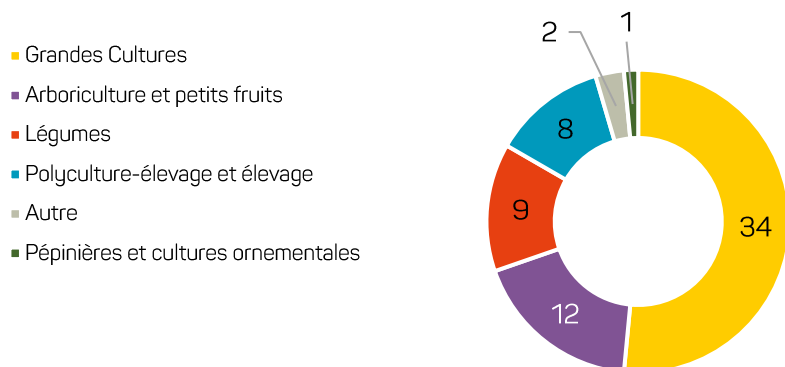
Est Seine-et-Marne



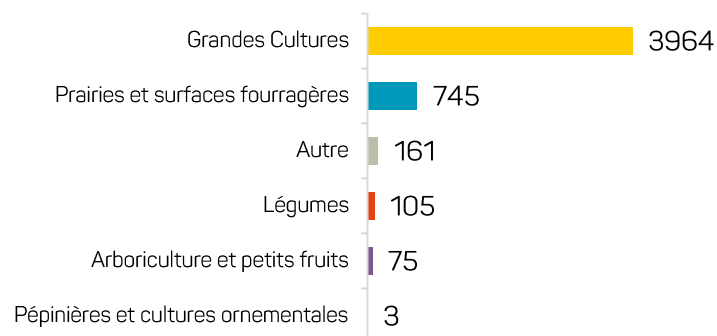


Est Seine-et-Marne

Exploitations engagées en AB sur la ZPA de l'Est Seine-et-Marne, réparties par type de production principale (Source : GAB IdF, 31/12/2023)



Surfaces (ha) engagées en AB sur la ZPA de l'Est Seine-et-Marne, réparties par type de production principale (Source : GAB IdF, 31/12/2023)



3^{ème} Zone Prioritaire d'Actions francilienne en surfaces engagées en AB (5 053 ha) et en nombre d'exploitations (66).

L'Est Seine-et-Marne comprend...

20,2% des exploitations engagées sur les ZPA, soit **66 exploitations**.

22,3% de la SAU engagée sur les ZPA, soit **5 053 ha** (dont 45,8% en conversion).

5,5% de la SAU engagée en AB, soit 5 053 ha engagés en AB sur les 92 283 ha engagés en Tous Modes de Production Confondus (Source : Agreste, RA 2020)

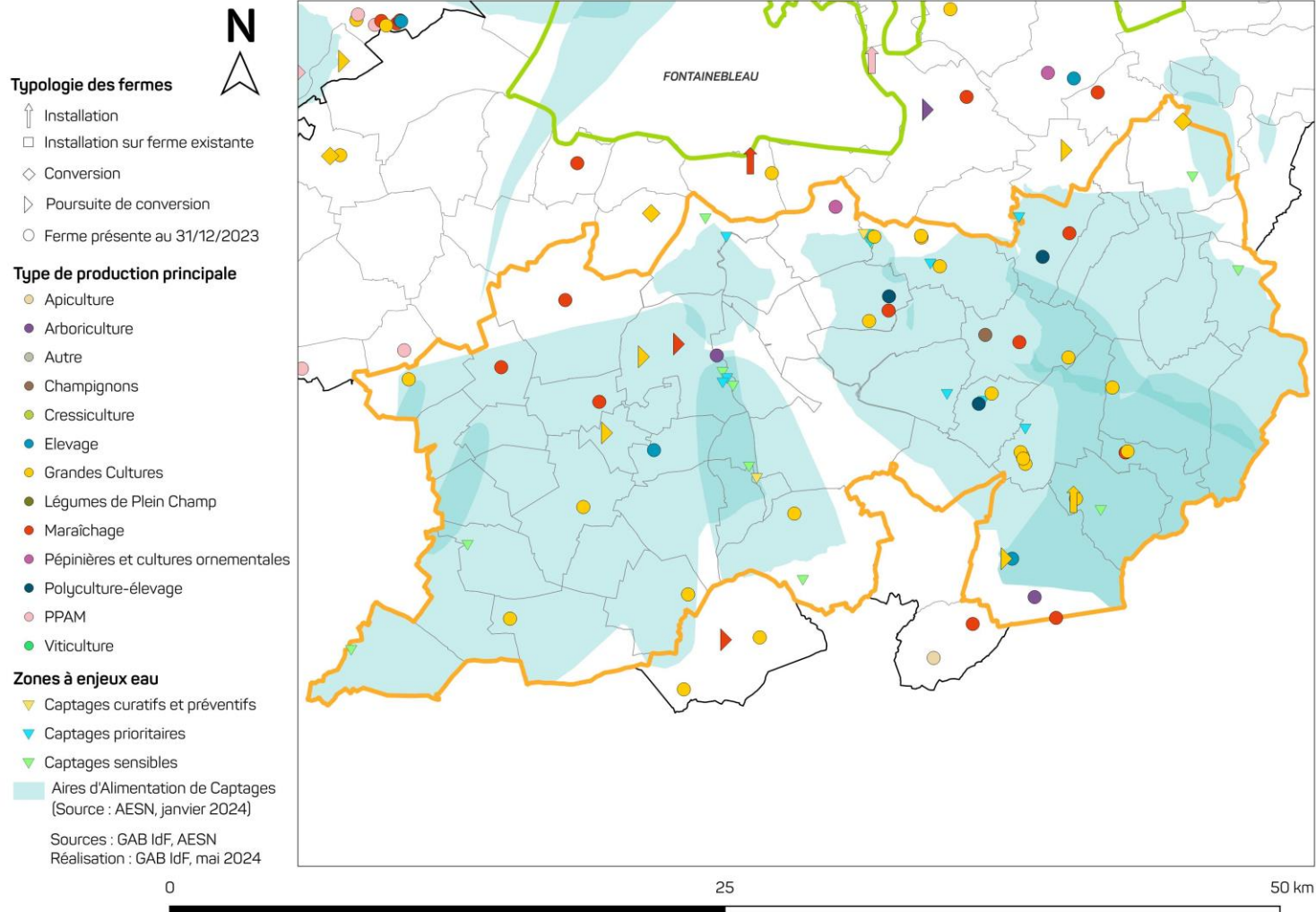
A retenir

La Zone Prioritaire d'Actions de l'Est Seine-et-Marne a accueilli en 2023 :

- 1 installation
- 1 poursuite de conversion

Des liens réguliers ont été établis avec le Syndicat des Eaux de l'Est 77 (S2E77).

Loing Lunain Sud Seine-et-Marne



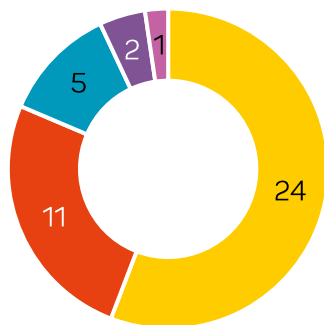


Loing Lunain Sud Seine-et-Marne

Exploitations engagées en AB sur la ZPA de Loing Lunain et Sud Seine-et-Marne, réparties par type de production principale

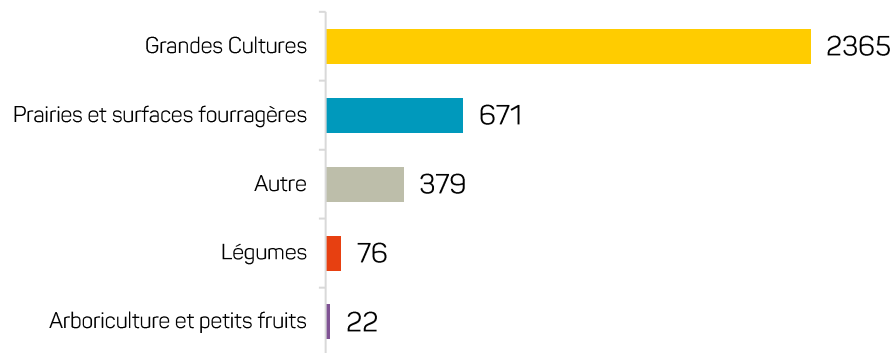
(Source: GAB IdF, 31/12/2023)

- Grandes Cultures
- Légumes
- Polyculture-élevage et élevage
- Arboriculture et petits fruits
- Pépinières et cultures ornementales



Surfaces (ha) engagées en AB sur la ZPA de Loing Lunain et Sud Seine-et-Marne, réparties par type de production principale

(Source: GAB IdF, 31/12/2023)



4^{ème} Zone Prioritaire d'Actions francilienne en nombre d'exploitations (43) et en surfaces engagées en AB (3 513 ha).

Le Loing Lunain Sud Seine-et-Marne comprend...

13,1 % des exploitations engagées sur les ZPA, soit **43 exploitations**.

15,5 % de la SAU engagée sur les ZPA, soit **3 513 ha** (dont 63,5% en conversion).

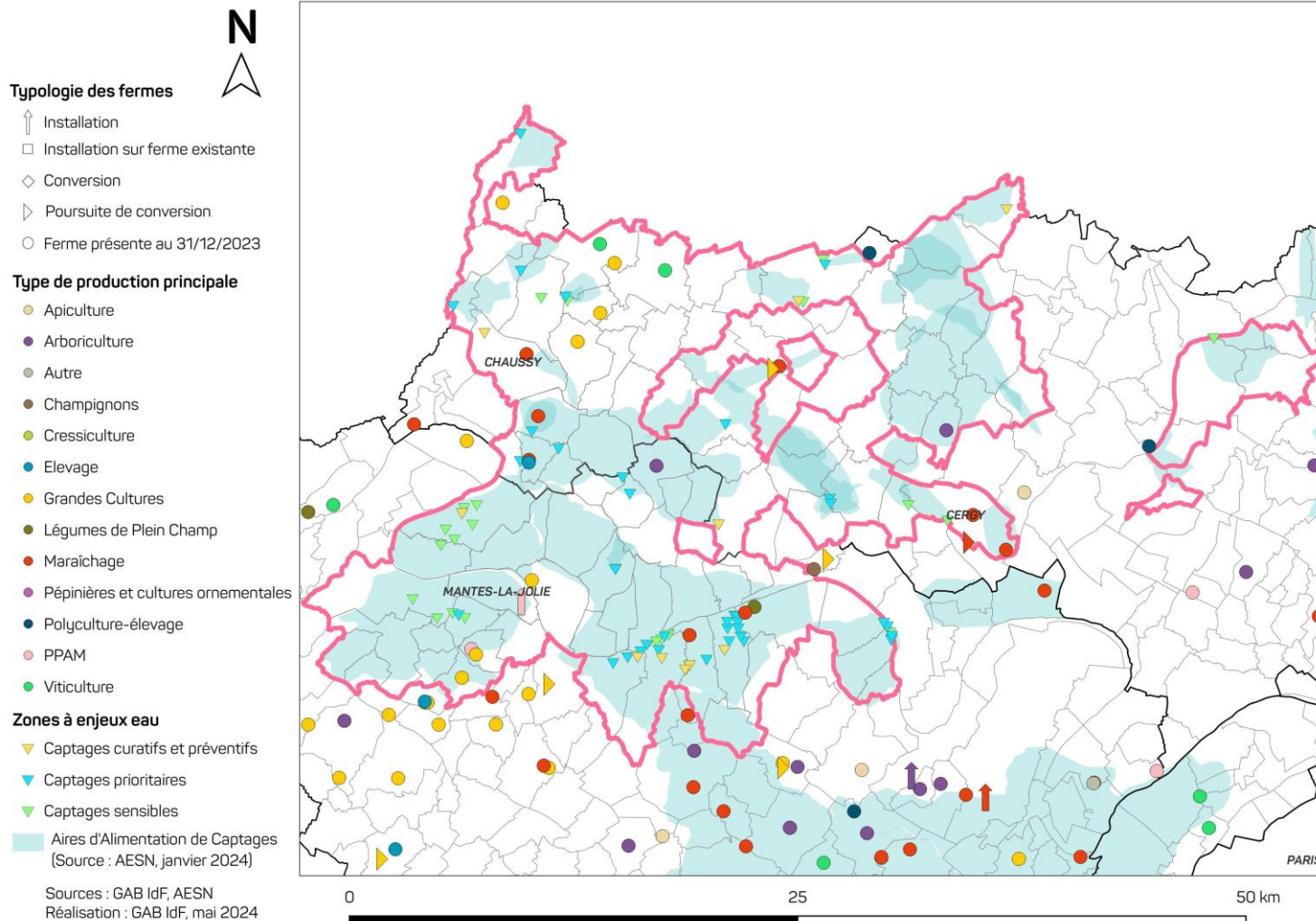
8,2 % de la SAU engagée en AB, soit 3 513 ha engagés en AB sur les 42 830 ha engagés en Tous Modes de Production Confondus (Source: Agreste, RA 2020)

A retenir

La Zone Prioritaire d'Actions du Loing Lunain Sud Seine-et-Marne a accueilli en 2023 :

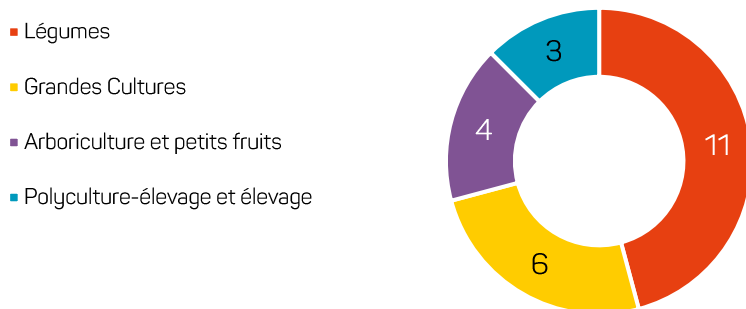
- 1 installation
- 1 conversion
- 5 poursuites de conversion

Un travail est mené en lien avec la structure animatrice du territoire (Terre de liens).

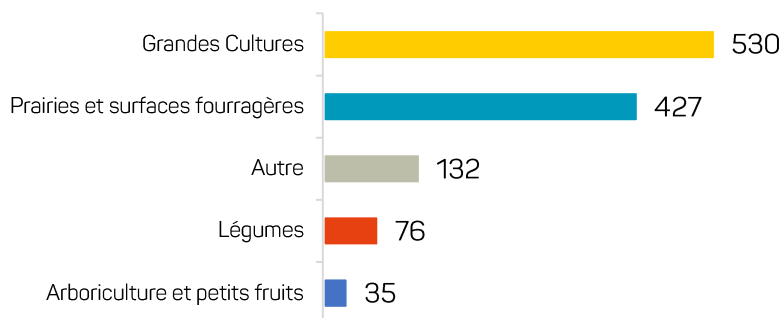




Exploitations engagées en AB sur la ZPA du Vexin, réparties par type de production principale (Source : GAB IdF, 31/12/2023)



Surfaces (ha) engagées en AB sur la ZPA du Vexin, réparties par type de production principale (Source : GAB IdF, 31/12/2023)



5^{ème} Zone Prioritaire d'Actions francilienne en nombre d'exploitations (24) et en surfaces engagées en AB (1 201 ha).

La Vexin comprend...

7,3% des exploitations engagées sur les ZPA, soit **24 exploitations**.

5,3% de la SAU engagée sur les ZPA, soit **1 201 ha** (dont 24,5% en conversion).

3,6% de la SAU engagée en AB, soit 1 201 ha engagés en AB sur les 32 979 ha engagés en Tous Modes de Production Confondus (Source : Agreste, RA 2020)

A retenir

La Zone Prioritaire d'Actions du Vexin a accueilli en 2023 :

- 1 installation
- 1 poursuite de conversion

Un travail est mené sur ce territoire en partenariat avec le SIEVAM (Syndicat Intercommunal des Eaux de la Viosne, de l'Aubette et de la Montcient) et le Parc Naturel Régional du Vexin.



• GAB ÎdF •
Les Agriculteurs **BIO** d'Île-de-France

Ce focus eau fait partie intégrante d'un travail plus complet de l'Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique d'Île-de-France.

Une action soutenue par la Région Île-de-France, la DRIAAF, l'AESN et le CD91 en lien avec l'Agence Bio (Observatoire National de l'AB).

Plus d'informations, www.bioiledefrance.fr

Vous êtes une collectivité, un gestionnaire de l'eau, vous souhaitez agir sur la qualité de l'eau de votre territoire, n'hésitez pas à nous contacter pour toute question ou pour discuter de vos projets.

Contact

Bénédicte REBEYROTTE

Responsable du développement des territoires

b.rebeyrotte@bioiledefrance.fr - 06 37 93 83 40



Etudes, conception et mise en page : GAB Île-de-France (Myriam RAFRAF) - **Crédit Photos :** Equipe GAB ÎdF

Conditions de reproduction : la reproduction des informations contenues dans ce document est autorisée sous réserve de la mention de la source « GAB ÎdF, Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique en Île-de-France, chiffres 2023 ».

